

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

DATE DE CONVOCATION : 19 septembre 2014

N°2014-07-16

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 67
Conseillers votants : 56
Dont pouvoirs : 2

Pour : 56
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2014 et le 25 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Condéon, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Maryse BOUCHER-PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **AUBEVILLE** : M. MONNET Lionel - **BAIGNES** : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. DELETOILE Gérard - **BARBEZIEUX** : Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, Mme HUGUET Séverine, M. MEURAILLON André, M. DELATTE Benoit, M. GUERN Joel - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BLANZAC-PORCHERESSE** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **BORS DE BAIGNES** : M. ARNAUD Yvon - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : Mme SOULARD Annick, M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - **CRESSAC ST GENIS** : M. GALLAIS Denis - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **GUIZENGEARD** : M. GADRAT Christian - **JURIGNAC** : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - **LACHAISE** : BONNAUD Pascal - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MAINFONDS** : M. BARBOT Jean-Pierre - **MONTCHAUDE** : M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : Mme EDELY Françoise, M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT BONNET** : M. BUFFARD Georges - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme ROCHAIS Anne Marie - **SAINT MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SAINT VALLIER** : M. FAVREAU Patrick - **SAINTE SOULINE** : M. GOHIN Christian - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. PRISSET Christian, Mme IMBERT Pascale, Mme GARNEAU Jeanine, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. GUILLON Jean-Jacques, M. CHABOT Jean-Michel, M. HILAIRET Joel, Mme MARTINEAU Françoise, Mme BAUDINAUD Virginie, M. RAUTUREAU Jean-Michel, M. LE PAPE Pascal, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. CHAUVIN Thierry, M. VERGNION Philippe, M. TETOIN Gaël M. SALLEE Jean-Philippe, M. BLUTEAU Jacky, M. DESMORTIER Joel, M. TESTAUD Alain, M. GAILLARD Eric, Mme PARIS Marie-Noëlle.

Pouvoirs :

M ; CHAUVIN Thierry (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux), M. VERGNION Philippe (Péreuil) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville).

N°16 – Objet : Subvention rectificative à l'association Barbezieux Sud-Charente Rugby pour l'intervention de ses encadrants dans les écoles**Rapporteur** : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire, lors de sa séance du 06 mars 2014, avait attribué une subvention à l'association Barbezieux Sud-Charente Rugby d'un montant de 1 870 €, pour l'intervention d'un de ses encadrants dans les écoles du territoire pendant l'année scolaire 2013-2014.

L'association a depuis demandé un nouvel examen de sa demande de subvention estimant :

- Qu'il y avait eu une erreur de sa part dans le montage du dossier (ou une incompréhension du dossier de la part des services) ;
- Qu'il y a mise en péril financier du club en raison de la baisse de subvention et donc mise en péril de l'emploi créé pour les interventions dans les écoles.

Les membres de la commission Contrat Communautaire d'Animation, lors de la réunion du 02 juillet 2014, ont effectué un nouvel examen de la demande de l'association et proposent l'octroi d'une subvention à hauteur de **4 185 €**.

Cette octroi de subvention annulera et remplacera le précédent.

Pour le versement de cette subvention, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits ci-dessous :

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6574-020	BSCR Rugby complément	+2 315	

Les crédits nécessaires sont prévus par la décision modificative n°2 du BP 2014 précédemment adoptée.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le versement d'une participation financière de 4 185 € à l'association Barbezieux Sud-Charente Rugby pour l'intervention d'un de ses encadrants dans les écoles ;
- Autorise l'ouverture de crédits du compte 6574 pour 2 315€ ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-Préfecture le : 30 septembre 2014

Publié ou notifié le : 30 septembre 2014.....

Touvérac, le 01 octobre 2014.....

Pour extrait conforme,

Touvérac, le 25 septembre 2014

Jacques CHABOT

Président

